CONDITIONS GENERALES DE VENTE

de EtiQ'management

Au 1er janvier 2024

Raison sociale: EtiQ' management

RCS : LE MANS 513 253 138 - SIRET : 513 253 138 00012 Siège social : **18, rue Possonnière – 72000 LE MANS**

Les prestations de EtiQ-management sont consenties conformément aux Conditions Générales ci-dessous et aux Conditions Particulières figurant sur la Commande dont le CLIENT déclare avoir pris connaissance et qu'il accepte. La signature de toute proposition établie par EtiQ-management vaut acceptation sans réserve ni restriction des conditions qui y figurent et des Conditions Générales de Vente. Les Conditions Générales de Vente peuvent être consultées en permanence sur le site internet www.etiq-management.fr

NATURE DES PRESTATIONS

Chaque prestation fait l'objet d'un document écrit, la Proposition commerciale, décrivant les interventions sur site et travaux effectués en cabinet. Sauf mention stipulée dans le contrat, une Proposition commerciale est valable 3 mois. Toute prestation est exécutée après acceptation écrite de la proposition commerciale par les deux parties ; cette acceptation constitue les Conditions Particulières. Les documents tels que prospectus, publicité adressés par EtiQ-management à ses clients et prospects n'ont qu'une valeur informative et indicative non-contractuelle. Les Conditions Particulières stipulées à l'occasion d'une prestation n'engagent EtiQ-management que pour cette prestation ; toute prestation non explicitée est exclue. Aucune prestation ne peut être modifiée sans accord écrit. L'ensemble des dates d'intervention sur site fait l'objet d'une planification avec le CLIENT.

CONDITIONS DE REGLEMENT

Le montant de la prestation ainsi que les conditions de facturation et de paiement, l'adresse de facturation sont mentionnés sur la Proposition Commerciale, et validés par le CLIENT. Il n'est pas prévu d'escompte pour les paiements anticipés. Les paiements ne sauraient en aucun cas être subordonnés à l'attribution d'une subvention publique ou privée. Toute somme non payée aux échéances convenues produira de plein droit une pénalité de retard calculée selon l'article L441-6 du code de commerce (soit le taux légal de la BCE majoré de 10%, sans pouvoir être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal), sans préjudice de tous autres dommages, intérêts et frais. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.

RUPTURE ANTICIPEE DU CONTRAT

Le CLIENT est libre d'interrompre toute mission quand il le souhaite et sans justification, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois. EtiQ-management, dans ce cas, facturera les prestations réalisées sans majoration, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de préparation de la mission, recherche, documentation, égale

à ¼ du montant des prestations annulées. Un avenant peut cependant être conclu afin d'affecter l'indemnité forfaitaire à d'autres missions.

EtiQ-management se réserve le droit d'interrompre le contrat conclu avec le client s'il n'a pas été réglé de la fraction des honoraires attendue à la date d'échéance prévue dans la proposition acceptée, et si le CLIENT fait preuve de mauvaise volonté ou de négligence notoire dans l'exécution de ses responsabilités au regard de la mission confiée. L'arrêt de la mission ne pourra intervenir qu'après mise en demeure adressée au client, restée sans effet après un mois de la date d'envoi. Dans ce cas EtiQ-management facturera les prestations déjà effectuées, sans majoration.

RGPD - RESPONSABILITES ET CONFIDENTIALITE

Les conditions d'utilisation et de conservation des données collectées par EtiQ-management à l'occasion de son activité sont encadrée par une Charte RGPD disponible sur demande à contact@etiq-management.fr

Conformément à la loi informatique et libertés, les prospects et clients disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent, en s'adressant par mail à l'attention du « **Délégué à la Protection des Données** », via le formulaire « contact » sur le site , ou par courrier au siège de la société. Et ils ont un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr)

PLAINTES, RECLAMATIONS et APPEL

Les réclamations relatives aux prestations réalisées par EtiQ-management, ainsi que les contestations des résultats d'une évaluation HAS sont adressées par courrier papier ou électronique avec demande d'avis de réception à la SAS EtiQ-management, ou via l'adresse reclamations@etiq-management.fr dont le lien figure sur le site web. La SAS EtiQ-management s'engage à y répondre par écrit dans les conditions indiquées à sa procédure « réclamations et appels » qui est disponible sur demande.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Toute contestation concernant ces conditions générales de vente ou relatives à l'exécution du contrat sera, à défaut d'accord amiable, soumise au seul Tribunal de Commerce du Mans, lieu du siège social.